

Rôle et missions

Correspondant des Relations Internationales (RI) de composante

Qu'est-ce qu'un correspondant RI composante ?

Le correspondant est un enseignant ou un enseignant chercheur élu pour 3 ans renouvelables par le conseil de gestion de sa composante. Il/Elle participe à l'élaboration et la mise en place de la stratégie internationale de la composante, contribuant ainsi à la préparation du dialogue de gestion de la composante en ce qui concerne le volet international.

Il /elle est l'interlocuteur de la Direction des Relations Extérieures et du Développement International (DREDI) dans la composante.

Le cas échéant, il s'appuie sur une équipe de correspondants de programmes d'échanges¹ en lien avec les différents départements ou disciplines de la composante.

Le correspondant travaille en étroite collaboration avec la Direction des Relations Extérieures et du Développement International (DREDI), ses deux relais sur les campus, les responsables des diplômes de la composante et les correspondants RI des unités de recherche.

Au sein de sa composante, le correspondant :

- participe à l'élaboration et la mise en place de la stratégie internationale ;
- participe à la préparation du dialogue de gestion de la composante dans son volet international ;
- élabore une vue d'ensemble des partenariats de la composante et participe à la mise en place de nouveaux partenariats avec des universités étrangères ;
- propose et accompagne l'élaboration de diplômes en partenariat international (DPI), conformément à la charte qualité de l'URCA ;
- encourage le développement d'enseignements en langues étrangères ;
- participe à la dynamisation des mobilités sortantes et entrantes ;
- assure la promotion des programmes d'échanges de la composante auprès de ses partenaires étrangers ;
- participe à l'accueil d'enseignants-chercheurs des universités partenaires en lien avec le centre de service EURAXESS² ;
- organise la présélection des candidats aux programmes d'échanges de sa composante en collaboration, le cas échéant, avec les correspondants des programmes d'échanges ;
- veille à garantir la reconnaissance académique des périodes d'études en mobilité entrante et sortante ;
- veille à ce que soit transmis en temps utiles à la DREDI le relevé final de notes de l'étudiant étranger.

Le correspondant RI présentera au conseil de gestion de la composante un bilan annuel de son activité. Une copie du compte-rendu sera transmise à la Commission Pour les Relations Internationales (CPRI) pour information.

¹ Voir fiche rôle et missions des correspondants programme d'échanges (PEE)

² Centre de service Euraxess : euraxess@univ-reims.fr